

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 14 MAI 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Quatorze du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – MM. Philippe SARABUS – Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

**ETAIENT ABSENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Solaire COCO (excusé, pouvoir donné à monsieur Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Marlène BORDELAIS (excusée) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Fabrice JACQUES.

**Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**APPROBATION DU PLAN  
D'ACTION DU CONSEIL LOCAL DE  
SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE  
LA DÉLINQUANCE ET DEMANDE  
DE SUBVENTION, AU TITRE DU  
FONDS INTERMINISTÉRIEL DE LA  
PRÉVENTION DE LA  
DÉLINQUANCE 2019**

**CM-2019-3S-DCS-23**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1 à L.2211-5, L.5211-59 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

**Vu** le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

**Vu** la délibération n°CM-2016-1S-DCS-07 du 25 février 2016 relative à la création de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville ;

**Vu** la délibération n°CM-2018-6S-DAF-87 du 18 décembre 2018, portant approbation du budget primitif 2019 ;

**Vu** le courriel de la préfecture en date du 12 mars 2019, informant du lancement de l'appel à projet au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance pour l'année 2019 ;

**Vu** l'avis des commissions "Sécurité Publique et Prévention de la Délinquance" et "Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale" en date du 9 mai 2019 ;

**Considérant** l'intérêt de la ville du Gosier à mettre en place ses actions de prévention en conformité avec les orientations définies par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, poursuivies en 2019 ;

**Considérant** que le plan d'action communal en direction des jeunes et des personnes vulnérables, peut être subventionné par l'Etat au Titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance 2019 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver le plan d'action du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville pour l'année 2019, comme suit :

Thématique	Actions	Coût de l'opération	Participation des partenaires
Prévention de la délinquance	les rendez-vous des parents	5 900.00	FIPD 1 000.00 MILDECA 1 000.00 ARS 1 500.00 CDPT 1 500.00 VILLE 900.00
	Les jeunes, les forces de sécurité de l'Etat ensemble autour du sport	2 500.00	FIPD 1 500.00 VILLE 1 000.00
	CLSPD TOUR	13 150.00	FIPD 2 000.00 MILDECA 3 000.00 RÉGION 2 000.00 CARL 2 000.00 EPFL 1 300.00 VILLE 2 850.00

**Article 2 :** D'autoriser le maire à solliciter une subvention à l'Etat d'un montant de quatre mille cinq cent euros (4 500 €), au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance 2019 et à solliciter d'autres partenaires à savoir :

- L'Etat, au titre de la MILDECA à hauteur de quatre mille euros (4000 €) ;
- la Région Guadeloupe pour un montant de deux mille euros (2000 €) ;
- l'Agence Régionale de Santé pour un montant de mille cinq euros (1500 €) ;
- le Conseil départemental à hauteur de mille cinq cent euros (1500 €) ;
- la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant pour un montant de deux mille euros (2000 €) ;
- l'Etablissement Public Foncier Local de la Guadeloupe pour un montant de mille trois cent euros (1300 €) ;

**Article 3 :** D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

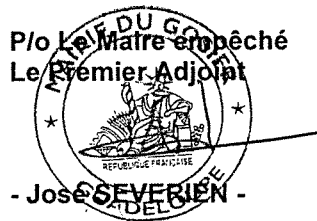
**Article 4 :** Madame la directrice générale des services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le  
**21 MAI 2019**  
Et publication ou notification  
le  
**21 MAI 2019**

Fait et délibéré à Gosier, le 14 mai 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché  
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Approbation du plan d'action du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 21/05/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/05/2019

---

**Numéro de l'acte :** CM20193SDCS23 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 971-219711132-20190514-CM20193SDCS23-DE

---

**Date de décision :** 14/05/2019

**Acte transmis par :** Ingrid SOUDAN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes  
9.1.3. Autres